



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 / 05 / 2017

L'an **deux mil dix-sept, le 9 mai, à vingt heures quinze**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du **sous la présidence de Madame MATTIAZZO Lise, Maire.**

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 12
Présents : 7
Absents : 5

Etaient présents :

Mme MATTIAZZO Lise, M. MARCHAIS Michel, M. ARDOIS Guy, Mme LABOUBEE Marie-Josée, Mme GUINET Danielle, Mme FER Dorothée, Mme POUMIROU Katia.

Etai(ent) absent(s) avec procuration(s):

M. SAUVEZIE Dominique donne pouvoir à Mme MATTIAZZO
M. NAVARRE Samuel donne pouvoir à Mme GUINET

Etai(ent) absent(s) excusé(s) :

Mme GAGNIER Séverine, M. AUDARD Stéphane, Mme FOURTON Rénata

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. MARCHAIS Michel

Date de convocation 02 / 05 / 2017

OBJET

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 10 avril 2017

Délibérations

- Délibération N°2017 - 05 - 09 / 01 – Approbation du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montlieu-La-Garde.
- Délibération N°2017 - 05 - 09 / 02 – Tarifs restaurant scolaire
- Délibération N°2017 - 05 - 09 / 03 – Tarif garderie périscolaire.
- Délibération N°2017 - 05 - 09 / 04 – Tarif transport scolaire
- Délibération N°2017 - 05 - 09 / 05 – Tarifs location Salles Communales.
- Délibération N°2017 - 05 - 09 / 06 – Tarif Cimetière.
- Délibération N°2017 - 05 - 09 / 07 – Validation Prolongation avenant de la convention de délégation de compétence d'organisation de transport scolaire de second rang.

Informations - Questions diverses.

- Compte rendu des commissions

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

- du compte rendu de la séance du 10 avril 2017.

Compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de procéder à l'ajout de les délibérations suivantes :

- Délibération N°2017 - 05 - 09 / 09 – Achat d'un camion benne.
- Délibération N°2017 - 05 - 09 / 10 – Achat d'une parcelle
- Délibération N°2017 - 05 - 09 / 08 – Convention Travaux Génie Civil – route de St Yzan.

Accord du Conseil Municipal.

- Délibération N°2017 - 05 - 09 / 01 – Approbation projet PLU Montlieu La Garde

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que, conformément à l'article L.123-9 du code de l'urbanisme, le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Montlieu-la-Garde a été transmis à la commune de Bussac-Forêt et reçu le 21 avril 2017. Celle-ci dispose d'un délai de trois mois pour donner son avis en tant que personne publique associée,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **d'émettre** un avis favorable au projet de PLU de la commune de Montlieu-la-Garde tel qu'il a été arrêté par délibération du conseil municipal de Montlieu-la-Garde en date du 10 avril 2017.

- Délibération N°2017 - 05 - 09 / 02 – Tarifs restaurant scolaire

Madame le Maire et Monsieur ARDOIS présentent le bilan chiffré des dépenses du restaurant scolaire, de la garderie et du transport scolaire..

2016

prix de revient repas restaurant scolaire

dépenses non chargées

Antargaz	2172,6
Apave	232,02
Bioval	1049,01
Bourgeix	11 392,49
Bricomarche	297,00
Chasserieau	476,65
echoppe	317,76
Fournil d'antoine	1268,03
Henri julien	1456,32
La Boulange B	571,50
RESE	1266,54
Symphor	90,20
Transgourmet	8946,43
produits entretien	500,00
electricite /chauffage	2500,00
total	32536,55

dépenses chargées

fonctionnement	32536,55
frais de personnel	61339,63
total	93876,18

recettes facturation

nbre repas	13889
recettes	32509,35

Prix de revient du repas non chargé

2,34

Prix de revient du repas chargé

6,76

2016			
prix de revient transport scolaire			
dépenses non chargées		dépenses chargées	
caractère général	8 250,38 €	fonctionnement	8 250,38 €
		frais de personnel	16 984,67 €
		total	25 235,05 €
total	8 250,38 €		
recettes facturation			
prix de la carte 60 euros	nbre cartes	28	
	recettes	6 972,97 €	
Prix de revient non chargé		Prix de revient chargé	
	45,62		652,22

		2016			
prix de revient garderie					
dépenses non chargées			dépenses chargées		
petites fournitures	99,96		fonctionnement	99,96	
			formation	277	
			frais de personnel	19630,52	
			total	20007,48	
total	99,96				
recettes facturation					
Prix	nombre prestations	4067			
	recettes	1906,2			
Prix de revient prestation			Prix de revient prestation		
	0,02			4,92	

- Vu le décret N° 2006-753 du 29 juin 2006 supprimant le principe d'encadrement annuel des tarifs de la restauration scolaire.

- Considérant que le conseil municipal peut fixer librement le prix du repas au restaurant scolaire sous réserve que le prix payé ne dépasse pas le coût supporté par la collectivité

- Vu le prix de revient du repas au restaurant scolaire et le prix actuel du repas payé.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, à compter du 1^{er} septembre 2017 :

- **d'augmenter** les tarifs du repas de la cantine.

- **de fixer** à **2,45** euros le prix du repas de cantine pour les **élèves** de l'école élémentaire et de l'école maternelle.

- **de fixer** à **4,00** euros le prix du repas fourni aux **adultes** par le restaurant scolaire.

► Délibération N°2017 - 05 – 09 / 03 – Tarifs garderie périscolaire.

- Vu le décret N° 2006-753 du 29 juin 2006 supprimant le principe d'encadrement annuel des tarifs de la garderie périscolaire.

- Vu les coûts de ce service.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, à compter du 1^{er} septembre 2017 :

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- **d'augmenter** le tarif de la garderie.

- **de fixer** le tarif de la garderie à :

- QF > à 800 € **0,95 €** (matin) - **1,05 €** (soir), par enfant, avec goûter.

- QF < à 800€ **1,00 €** (matin), - **1,10 €** (soir), par enfant, avec goûter.

Ces tarifs sont applicables dès le 1^{er} septembre 2017.

➤ **Délibération N°2017 - 05 – 09 / 04 – Tarif transport scolaire.**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de fixer la participation des familles à partir de l'année scolaire 2017 / 2018.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, à compter du 1^{er} septembre 2017 et pour l'année scolaire 2017 – 2018 :

Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de maintenir à 60 €**, par enfant, le tarif du transport scolaire et qui sera proratisé en cas d'inscription en cours d'année scolaire.

➤ **Délibération N°2017 - 05 – 09 / 05 – Tarifs locations salles communales.**

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réviser les tarifs de location des salles communales selon les modalités habituelles prévues dans la convention.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réviser les tarifs de location des salles communales selon les modalités habituelles prévues dans la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **Décide des nouveaux tarifs suivants :**

Habitants de Bussac-Forêt

Salles communales avec tables et chaises	Tarif été du 1er mai au 30 septembre	Tarif hiver du 1er octobre au 30 avril
Salle de la gare	50,00 €	65,00 €
Salle de la chasse	50,00 €	65,00 €
Salle club des bruyères	60,00 €	80,00 €

La caution pour l'ensemble des salles : 150,00 €

Prêt matériels	Tarifs
Tables	3,00 € l'unité
Chaises	0,50 € l'unité

La caution pour le prêt de matériels : 25,00 €

Habitants Hors commune de Bussac-Forêt

Salles communales avec tables et chaises	Tarif été du 1er mai au 30 septembre	Tarif hiver du 1er octobre au 30 avril
Salle de la gare	80,00 €	120,00 €
Salle de la chasse	80,00 €	120,00 €

Salle club des bruyères	100,00 €	150,00 €
-------------------------	----------	----------

La caution pour l'ensemble des salles : 200,00 €

Prêt matériels	Tarifs
Tables	5,00 € l'unité
Chaises	1,00 € l'unité

La caution pour le prêt de matériels : 50,00 €

Ces tarifs sont applicables dès le 1^{er} septembre 2017. Les tarifs jusqu'alors en vigueur restent valables pour toutes les réservations déjà enregistrées à ce jour.

- **Délibération N°2017 - 05 – 09 / 06 – Tarifs concessions cimetière communal.**

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réviser les tarifs de concessions dans le cimetière communal, le columbarium et le jardin du souvenir.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Décide des tarifs suivants :

- concession trentenaire dans les cimetières communaux : 13,00€ le m2
- concession trentenaire d'une case de columbarium : 150,00€
- réouverture d'une case pour le dépôt d'une urne supplémentaire : 40,00€
- dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : gratuit

Ces tarifs sont applicables dès le 1^{er} juin 2017

- **Délibération N°2017 - 05 – 09 / 07 – Renouvellement de la convention de délégation de compétence d'organisation de transport scolaire de second rang.**

Mme le maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de proroger d'une année scolaire l'avenant à la convention de délégation de compétence d'organisation de transport scolaire de second rang entre le Département de la Charente Maritime et la commune qui arrive à échéance.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents après en avoir délibéré

- **de proroger l'avenant** à la convention de délégation de compétence d'organisation de transport scolaire de second rang pour une durée d'une année scolaire.

- **autorise** Madame le Maire à signer l'avenant n°2 de la convention avec le conseil départemental de Charente Maritime.

- **Délibération N°2017 - 05 – 09 / 08 – Convention Travaux Génie Civil – route de St Yzan.**

Madame le maire présente le projet de convention transmise par le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de Charente-Maritime (SDEER) concernant les travaux de génie civil annexes de la Route Départementale N°256, route de St Yzan.

Le montant total est estimé à 11587,59€.

Après avoir pris connaissance du dossier et du projet de convention entre le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de Charente-Maritime (SDEER) concernant les travaux de génie

civil annexes de la Route Départementale N°256, route de St Yzan, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les termes du présent projet de convention de travaux de génie civil annexes de la Route Départementale N°256, route de St Yzan.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention.

➤ **Délibération N°2017 - 05 – 09 / 09 – Achat d'un camion benne.**

Madame Le Maire expose aux membres du conseil la nécessité d'équiper les services techniques de la commune, d'un nouveau camion benne, essentiel :

- aux déplacements des agents sur le territoire de la commune,
- à des travaux spécifiques
- aux transports et/ou évacuations de matériaux, déchets...

Ce camion permettra d'assurer et de garantir un service public réactif de qualité.

Madame le maire présente, aux membres du conseil, les différents devis reçus:
Camion, Caractéristiques, Coût.

Après avoir délibéré les membres du conseil municipal, décident:

- **de retenir** le devis de la société Deal Pro Automobiles – 51bis rue Jacques Prévert – 33700 Mérignac, du véhicule PEUGEOT Boxer à 15 404,17 € HT
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition.

➤ **Délibération N°2017 - 05 – 09 / 10 – Achat d'une parcelle**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une opération de bornage et de reconnaissance de limites effectués par le géomètre, il apparaît que la parcelle E800, qui appartient à la commune, empêche Monsieur GUERAUD Claude, propriétaire limitrophe, de pouvoir accéder à la voie communale.

Madame le Maire propose la vente de la parcelle E800, d'une superficie de 80 m² appartenant à la commune, afin de régulariser la situation.

Madame le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver la vente de la parcelle de 80 m², E800, lieu-dit « la maisonnette », située sur la commune pour un montant de 500 €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la vente de la parcelle de 80 m², section E n°800 située lieu-dit « la maisonnette », pour un montant de 500 €,
- **Donne pouvoir** à Madame le Maire pour signer l'acte et toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Informations et questions diverses

Madame le Maire annonce les réunions publiques suivantes :

Madame Fabienne Dugas Raveneau le 24 mai à 17h00 ; Monsieur Loïc Girard le 30 mai à 10h15, à la Mairie.

Elle fait part de sa rencontre avec le service du département pour une demande d'autorisation dans le cadre de l'installation de coussins berlinois, à Lugéras, route de Montendre et au lotissement les Maines,

Monsieur MARCHAIS donne les caractéristiques techniques du camion benne acheté.

Monsieur ARDOIS fait le compte rendu de la réunion des associations.

La fête des associations sera organisée le 1^{er} juillet, au complexe sportif.

Madame le Maire annonce l'organisation d'une réunion de la commission finances et animation, pour étudier les demandes de subventions, le 06 juin à 20h00.

Prochain Conseil Municipal Lundi 13 juin à 20h15.

La séance est levée à 22h15.